

Rapport d'activités de l'Institution suisse des droits hu- mains (mai 2023 à mai 2024)

Mai 2024

I S
 D H
 INSTITUTION SUISSE
 DES DROITS HUMAINS INSTITUTION
 S H
 SWISS HUMAN RIGHTS
 INSTITUTION
 R M
 HUMAN RIGHTS
 MENSCHEN
 RECHTS
 INSTITUTION
 S R
 SCHWEIZERISCHE
 INSTITUTION
 D U
 PER I DIRITTI UMANI
 PER ILS
 DRETGS UMANI
 I U
 INSTITUZIONI SVIZRA
 S U
 SVIZZERA
 SVIZRA

Rapport d'activités de l'Institution suisse des droits hu- mains (mai 2023 à mai 2024)

Mai 2024

L'Institution suisse des droits humains (ISDH) a été fondée officiellement le 23 mai 2023, sur la base de la [loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme](#). L'Assemblée constitutive tenue ce même jour a approuvé les [statuts](#) et élu un [Comité](#) de six membres, qui s'est consacré dès lors à la mise en place de l'Institution. Depuis août 2023, l'ISDH dispose ainsi d'une petite cellule de collaboratrices et d'un bureau à Fribourg. Son Directeur, Stefan Schlegel, est entré en fonction en février 2024. Il a commencé à constituer une équipe de travail et réalisé une tournée de présentation auprès de la Confédération, des cantons, d'organisations internationales et d'associations. Il s'est par ailleurs attelé, avec le Comité et avec le soutien d'une consultante externe, à l'élaboration d'une stratégie qui permettra à l'ISDH, courant 2024, de définir ses premiers axes thématiques, de constituer son équipe de spécialistes des droits humains en fonction de ces priorités et de planifier dans le détail la première phase de mise sur pied de l'Institution (qui s'achèvera en 2026).

Pendant sa première année d'existence, la priorité de l'ISDH a été la mise en place de sa structure. Les premiers mois, en plus de son mandat stratégique, son Comité s'est attelé à des tâches opérationnelles ; il a ensuite été de plus en plus secondé par l'équipe du Secrétariat. Ensemble, le Comité et cette équipe ont résolu de nombreuses questions, d'ordre tant opérationnel que stratégique. Ainsi, à la fin de sa première année d'activité, l'ISDH dispose d'une identité visuelle, d'un Secrétariat fonctionnel doté d'une équipe grandissante et d'une démarche stratégique qui lui permettra de se structurer de façon systématique et sur la base d'une réflexion approfondie.

Juin 2023

[Le Comité se constitue et entame ses travaux](#)

L'Assemblée constitutive a élu un [Comité constitué des six membres](#) suivants : Raphaëla Cueni (présidente), Matthias Hui (vice-président), Xenia Rivkin, Véronique Boillet, Marianne Hochuli et Antonio Hautle (trésorier). Des représentant.e.s du DFAE (pour la Confédération) et de la CDC (pour les cantons) ont aussi participé régulièrement aux séances du Comité. En effet, la loi et les statuts confère aux pouvoirs publics le droit de s'y faire représenter, sans droit de proposition ni droit de vote. Dès l'Assemblée constitutive, le Comité a initié la mise en place de la structure de l'ISDH, sur la base des dispositions légales et des statuts. Durant cette première année, il n'a pas défini d'axes thématiques, préférant se consacrer aux mises en place structurelles et organisationnelles indispensables à la réalisation des premiers projets de l'ISDH. En reconnaissance de cette très forte implication, l'ISDH a versé aux membres du Comité une rémunération mensuelle équivalente à 10 à 20 % d'un plein temps (en fonction des tâches).

Dès l'été 2023

[L'équipe de base du Secrétariat se met en place](#)

D'août à décembre 2023, l'ISDH s'est progressivement structurée de la manière suivante :

- Engagement d'une direction administrative intérimaire ([Samantha Atia et Carole Gürtler](#)), afin d'épauler le Comité, à compter d'août 2023 (les deux à 50 % ; en vertu d'un contrat de travail jusqu'à fin 2024 pour la première, sur la base d'un mandat et jusqu'en été 2024 pour la seconde)
- Équipement et ameublement du bureau de Fribourg
- Mise en place de l'infrastructure financière (registre du commerce, compte en banque, fiduciaire, comptabilité des salaires, y compris assurances sociales et caisse de pension)
- Établissement et mise en route des processus internes
- Organisation de l'administration (communication interne, archivage de documents, etc.)
- Élaboration de documents de référence, règlements et accords
- Installation du système informatique
- Mise au concours du poste de Directrice ou Directeur
- Planification du personnel et planification salariale de 2023 à 2026
- Planification budgétaire de 2024 à 2026
- Lancement de la réflexion sur la stratégie 2024-2026



Samantha Atia (à gauche), Responsable à mi-temps de la direction administrative de l'ISDH, et Carole Gürtler (à droite), Responsable du développement institutionnel et de la démarche stratégique sur la base d'un mandat (50 %). Les deux ont rejoint l'Institution en août 2023. © Samantha Atia / Carole Gürtler

Août 2023

L'ISDH emménage dans ses locaux à Fribourg

En août 2023, l'ISDH a choisi des locaux à l'Avenue Beauregard 1, à Fribourg, pour y installer son bureau. Une réflexion préalable avait déjà laissé supposer que cette ville, située à la frontière linguistique entre Suisse romande et Suisse alémanique, à proximité de la Berne fédérale et bien desservie, disposait d'atouts de taille pour accueillir son Secrétariat. L'immeuble, à deux pas de la gare de Fribourg, héberge également l'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg et le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales, deux institutions dont les domaines d'activités peuvent recouper ceux de l'ISDH. Le bureau peut accueillir de six à huit postes de travail et dispose d'une salle de réunion spacieuse.



Journée de réflexion dans la salle de réunion, équipée de manière provisoire (automne 2023). © ISDH

Après avoir mis au concours le poste de Directrice ou Directeur et mené une vaste procédure de recrutement en août et septembre 2023, l'ISDH a pu s'adjoindre, fin septembre, les services de Stefan Schlegel.



Juriste spécialisé notamment dans le droit migratoire, Stefan Schlegel exerçait avant cette date une activité académique dans le domaine du droit à l'Université de Berne. Il a toujours conjugué activité scientifique et engagement au sein de la société civile, notamment en tant que cofondateur du foraus, le think tank suisse de politique étrangère, et du mouvement politique Opération Libero. Stefan Schlegel, qui a grandi dans la vallée du Rhin saint-galloise, vit à Berne avec sa famille.

Stefan Schlegel, Directeur de l'ISDH depuis février 2024. © Stefan Schlegel

L'ISDH noue ses premiers contacts aux échelons national, européen et international

Durant l'automne 2023, le Comité s'est notamment employé à poser les bases de son futur réseau. Ses membres ont ainsi eu de nombreux échanges avec des représentant.e.s de la société civile, de l'administration fédérale et des administrations cantonales, avec la direction d'institutions et de commissions extraparlimentaires abordant des thématiques proches de celles de l'ISDH. Ils ont également rencontré des responsables d'organisations internationales et, en particulier, d'autres institutions nationales des droits humains, dont l'ISDH a beaucoup à apprendre. Sa participation à l'Assemblée de la Global Alliance of National Human Rights Institutions ([GANHRI](#)) à Copenhague en novembre 2023 et à celle du European Network of National Human Rights Institutions ([ENNHRI](#)) à Bruxelles en octobre 2023 a été le point d'orgue de ces prises de contact. Admise provisoirement en tant que membre associé de l'ENNHRI, l'ISDH a assisté à ce titre à l'Assemblée annuelle du GANHRI et de l'ENNHRI à Genève début mai 2024.



L'ISDH a pris part à l'Assemblée annuelle du GANHRI au Palais des Nations de Genève (7 mai 2024).

© GANHRI

En automne 2023, le Comité a chargé l'agence de graphisme [Herendi Artemisio](#) de concevoir une identité visuelle applicable à l'ensemble de l'ISDH, depuis son logo jusqu'au site internet, en passant par le papier à lettres et la signalétique du bureau. La mise en page de ce rapport annuel est l'un des fruits de ce travail. Le concept proposé par les graphistes et retenu par le Comité joue avec la typographie pour créer un logo et une image parfaitement reconnaissables. C'est aussi la typographie qui fait le lien avec la Suisse : l'utilisation de polices sans sérifs (telles que par exemple Helvetica) très utilisées partout dans le monde, fait référence à la tradition graphique suisse. L'une des difficultés qu'ont dû résoudre les graphistes – et non des moindres – a été de concevoir un logo qui fonctionne dans les cinq langues de travail de l'ISDH.

INSTITUTION	SUISSE DES	DROITS	HUMAINS
	SWISS		HUMAN RIGHTS
	SCHWEIZERISCHE	MENSCHENRECHTS	INSTITUTION
ISTITUZIONE	SVIZZERA PER I	DIRITTI	UMANI
INSTITUZIUN	SVIZRA PER ILS	DRETGS	UMANS

Version compacte du logo en cinq langues (pour la variante « frise » du même logo, voir la couverture de ce rapport).

Février 2024

[Le Directeur entre en fonction](#)

[Stefan Schlegel](#) a rejoint l'ISDH en février 2024 à un taux de 70 % (qui sera appelé à augmenter en cours d'année). Grâce à l'important travail préparatoire de Samantha Atia et Carole Gürtler, il a pu entamer son mandat dans un cadre déjà fonctionnel. Dès ses premières semaines d'activités, il s'est non seulement consacré à la démarche stratégique et à la mise en place de la structure de l'Institution, mais s'est aussi employé à faire connaître l'ISDH et à la rendre visible. Stefan Schlegel a ainsi fait plusieurs apparitions dans les médias. En Suisse alémanique, il a été interviewé dans [l'émission Tagesgespräch de Radio SRF](#) ; des quotidiens de Suisse [romande](#) et de Suisse [italophone](#) ont consacré un portrait à l'Institution, dans lequel il apparaît aux côtés de la présidente, Raphaela Cueni. L'ISDH a en outre organisé pour les [médias fribourgeois](#) une conférence de presse dans ses locaux. Durant celle-ci, ont aussi pris la parole le Directeur de l'économie du canton de Fribourg, Olivier Curty, et le Syndic de Fribourg, Thierry Steiert. Fin février, à l'occasion de l'inauguration de ses locaux, l'ISDH a par ailleurs invité à un apéritif un grand nombre de ses partenaires de la ville, du canton et de l'Université de Fribourg. Durant ses premiers mois d'activités, l'Institution a consacré beaucoup d'efforts à la création d'un réseau avec les actrices et acteurs de la société civile en Suisse, avec des services administratifs de la Confédération et des cantons, ainsi qu'avec d'autres institutions nationales des droits humains. L'ISDH a aussi initié des projets en lien avec sa mission. Elle a en particulier participé à [une procédure de consultation lancée par la Confédération](#) en mars 2024, à une audience devant le Grand Conseil du canton de Genève en avril 2024 et à une série d'échanges informels avec les médias, notamment sur des [décisions de justice](#) très remarquées, comme l'arrêt rendu le 9 avril 2024 par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire des Aînées pour le climat contre la Suisse.



La conférence de presse organisée pour les médias fribourgeois à l'occasion de l'inauguration des locaux (de d. à g. : Thierry Steiert, Olivier Curty, Raphaela Cueni et Stefan Schlegel). © Charly Rappo, La Liberté

L'ISDH doit faire des choix qui poseront d'importants jalons pour son avenir : axes thématiques et méthodes de travail, collaboration avec des tiers, composition de la future équipe, financement à moyen terme, implication des membres, entre autres. Pour décider de ces orientations sur une base solide, le Comité a chargé Carole Gürtler de mener une démarche stratégique. Carole Gürtler, qui a accompagné la mise en place de l'ISDH depuis août 2023 dans le cadre d'un mandat à 50 %, bénéficie d'une grande expérience dans le développement organisationnel et le suivi de processus stratégiques. L'un des moments forts de cette démarche a été une retraite début février à Lausanne, alors que le Directeur de l'ISDH venait de prendre ses fonctions. Voici le résumé de réflexions menées à cette occasion et le processus qui a suivi.

Rôle	L'ISDH souhaite se donner différentes fonctions , et notamment celles de sismographe (anticiper), d'observatrice critique (analyser), de forum (informer, rassembler, mettre en réseau) et de conseillère (soutenir).
Tâches	L'ISDH réalise toutes les tâches que lui confie la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits humains. Pour ce faire, elle se fixe des priorités et engage ses ressources en fonction des thématiques et du contexte.
Thématiques	L'ISDH travaille par axes thématiques, qu'elle détermine elle-même . Pour ce faire, elle se fonde sur des critères définis au préalable et consulte les principales parties prenantes. Elle se donne la souplesse nécessaire pour aborder également des sujets qui ne concernent pas ses axes thématiques, mais qui figurent à l'agenda politique, sont d'une grande actualité et/ ou d'intérêt public.
Parties prenantes	L'ISDH entretient des relations avec des parties prenantes aux échelons national et international. La priorisation et l'intensité de ces relations peuvent évoluer en fonction du contexte et de son propre développement. Pour ce faire, elle crée des organes ad hoc et des groupes de travail.
Visibilité	L'ISDH communique pour se créer un réseau, rendre compte de ses activités, générer et diffuser des savoirs, participer à la formation de l'opinion publique ainsi que se consolider en tant qu'institution. Elle le fait de manière publique, active, continue, complète et ciblée. Elle rend compte de ses activités et fait connaître ses prestations, informe sur des thèmes liés aux droits humains, met des informations à disposition et formule des prises de position. Pour ce faire, elle recourt à différents canaux et moyens de communication. Dans un premier temps, elle ne fournit pas d'informations sur des offres et prestations de tiers auxquelles elle n'est pas associée.
Membres	L'ISDH voit dans ses membres un réseau et une ressource : une composition plurielle est synonyme d'assise solide au sein de la société. Elle est aussi gage d'influence et de légitimité, notamment politique. L'ISDH fait preuve de souplesse dans l'interprétation des critères d'admission de ses membres. Ses statuts ouvrent l'adhésion aux personnes physiques ou morales dont les activités sont liées à la protection et à la promotion des droits humains, et qui approuvent le but énoncé à l'article 2 desdits statuts.
Finances	L'ISDH prévoit d'accroître et de diversifier en permanence ses entrées financières. En raison de son indépendance, essentielle au regard de la législation et des Principes de Paris définis par les Nations Unies, elle mise en priorité sur le soutien de la Confédération et des cantons. Dans une bien moindre mesure, elle compte également sur des mandats, des dons ainsi que sur des fonds destinés à la recherche et à des collaborations.

L'un des principaux résultats de la démarche stratégique a été [l'adoption d'une Charte](#), publiée lors de la mise en ligne du site internet, qui explique comment l'ISDH conçoit son rôle et son travail.

Cette démarche stratégique, qui durera jusqu'à l'été 2024, permettra à l'ISDH de déterminer des thématiques prioritaires, de recruter une équipe de spécialistes des droits humains correspondant à ses priorités, de systématiser le travail en réseau avec ses principales parties prenantes et de planifier en détail les années 2025 et 2026. Afin de poursuivre ce processus, le Comité s'est divisé en groupes de travail thématiques, auxquels les membres du Secrétariat participent, et qui font avancer des sujets précis.

Les personnes qui composent l'ISDH sont déterminantes pour asseoir son identité et renforcer sa capacité à faire avancer la protection des droits humains en Suisse. Par conséquent, l'une des priorités de cette première année a été de mettre sur pied une équipe motivée, diversifiée et compétente.

Responsable de la communication

Le premier poste mis au concours, après celui de Directrice ou Directeur, a été celui de Responsable de la communication. L'ISDH cherchait une personne expérimentée tant dans le domaine des droits humains que dans celui du journalisme ou de la communication. Notre choix s'est porté sur **Noémi Manco**, de Genève, qui avait déjà conçu et appliqué des stratégies dans le do-



maine de la visibilité digitale, des médias et des réseaux sociaux pour des organisations de droits humains. Noémi Manco aura pour tâche de faire connaître le travail de l'ISDH et de développer son site internet. Elle sera notamment responsable [de la mise sur pied de la plateforme d'information](#) de l'ISDH. Cette dernière reprendra l'important travail réalisé par humanrights.ch et continuera de s'enrichir ces prochaines années (voir à ce sujet le point 4 sur les mandats). Noémi Manco a pris son poste en mai 2024, à un taux de 80 %.

Noémi Manco, Responsable de la communication de l'ISDH depuis mai 2024. © Noémi Manco

Un Comité qui s'élargit

Lors de l'Assemblée constitutive, il a été décidé de former dans un premier temps un Comité de six personnes, plutôt que neuf comme l'auraient permis les statuts. Ce format réduit s'est révélé idéal pour la première phase d'existence de l'ISDH axée sur l'opérationnel, où les réunions se sont succédées à un rythme élevé. Elle a permis d'établir une collaboration très efficace. Maintenant que le Comité peut petit à petit se concentrer sur son véritable rôle, celui d'un organe de direction stratégique, le moment est opportun pour l'élargir. Il s'agit avant tout de disposer d'un [éventail plus étendu de compétences](#) et d'expériences. Par exemple, le Comité ne comprend pas encore de personnes de Suisse italophone. L'ISDH a donc lancé un appel à candidatures et en a reçu un grand nombre. Après une série d'entretiens, le Comité a décidé de présenter la candidature de Viviana Viri. Les membres de l'ISDH voteront sur ce sujet à l'Assemblée générale du 29 mai 2024.

Viviana Viri est journaliste indépendante et collabore avec différents médias nationaux et internationaux. Son expertise en matière de droits humains s'étend notamment aux domaines de la migration, de l'asile et des droits des minorités. Elle a réalisé des reportages sur le Liban, la Sibérie, l'Ukraine et l'Éthiopie. Elle a vécu plusieurs années au Canada, où elle a travaillé pour Amnesty International et s'est rapprochée de la photographie et du cinéma documentaire. Elle écrit également sur le cinéma, la littérature et la photographie. Elle collabore depuis longtemps avec la Fondation des Droits de l'Homme et avec différents festivals de cinéma, dont le Festival du Film des Droits de l'Homme de Lugano.

Née en 1983, Viviana Viri est détentrice d'un diplôme de journalisme. Elle s'est ensuite spécialisée professionnellement dans le domaine des migrations au Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de l'Université

de Neuchâtel et de l'Université américaine de Beyrouth. Elle a vécu plusieurs années au Canada, et vit à présent à Lugano.

Langues : italien, français, anglais, espagnol, allemand ; notions de base en arabe.

Postes de stagiaire

L'ISDH a aussi mis au concours un poste de stagiaire, pour permettre à des jeunes ayant terminé leurs études d'entrer dans la vie active. L'annonce, conçue de manière à inclure une large palette de compétences, [a suscité un grand intérêt](#). L'ISDH a finalement décidé de créer deux postes de stagiaires, maintenant pourvus : une première stagiaire a commencé en mai et sera remplacée par une autre (déjà connue) en septembre ; la seconde stagiaire prendra son poste dès juin.

Postes de spécialistes des droits humains

L'ISDH a attendu pour ouvrir ses postes de spécialistes des droits humains, car la composition de cette équipe allait [dépendre des résultats de la démarche stratégique](#). Ce processus étant maintenant bien avancé, la future structure de cette équipe commence à se dessiner. Les premiers postes pourront vraisemblablement être mis au concours en juin 2024.

L'ISDH ne dispose pas encore, à ce jour, de sa propre équipe de spécialistes des droits humains. Afin de pouvoir tout de même se préparer à ce qui sera le cœur de sa mission, elle a confié, durant sa première année d'existence, deux mandats d'envergure qui l'aideront à déterminer ses orientations.

État des lieux des droits humains

Le bureau [Interface Politikstudien](#) a été mandaté pour dresser un état des lieux de la situation des droits humains en Suisse. L'objectif consiste à disposer d'une [vue d'ensemble – tant du point de vue de la thématique proprement dite que de la procédure – des rapports périodiques](#) que la Suisse présente pour les conventions des Nations Unies et du Conseil de l'Europe qu'elle a ratifiées ainsi que dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Pour dresser cet état des lieux, Interface a mené de nombreux entretiens et recensé les recommandations faites par les diverses instances internationales auxquelles la Suisse a présenté des rapports. Cette démarche a débouché sur trois produits principaux : en premier lieu, Interface a répertorié toutes les recommandations faites actuellement à la Suisse dans le cadre des rapports périodiques, notamment pour identifier les domaines auxquels il serait particulièrement judicieux que l'ISDH s'intéresse par exemple dans le cas où les mesures recommandées présentent des problèmes structurels d'application. En second lieu, les chercheurs.euses ont préparé une présentation de la procédure pour chaque rapport périodique (quel organe est chargé de coordonner la rédaction du rapport, l'existence ou non d'un suivi et les problèmes identifiés par les entités participant à cette procédure). Cette présentation doit permettre à l'ISDH de comprendre les lacunes des procédures de rapports périodiques, et dans quelle mesure elle pourrait contribuer à améliorer ces procédures, par un travail de documentation et d'information. En troisième et dernier lieu, Interface a présenté un rapport comprenant d'une part une synthèse des résultats des deux documents précédents et des entretiens menés ; et, d'autre part, des recommandations. Ces dernières pourront servir de fondement pour déterminer des axes thématiques et des méthodes de travail, en particulier pour que l'ISDH trouve sa place au sein des procédures de rapports périodiques présentés aux instances internationales. L'ISDH réfléchit aux meilleurs moyens de rendre ces résultats accessibles au public sous une forme utilisable.

Plateforme d'information

À moyen terme, le site internet de l'ISDH proposera une plateforme d'information facilement accessible, tenue à jour et fiable sur les droits humains en Suisse. Le site internet de l'ISDH [dispose déjà de deux onglets principaux](#) de couleurs différentes, afin de pouvoir accueillir cette plateforme. L'un inclut des informations sur l'ISDH et ses activités, tandis que l'autre deviendra la plateforme d'information proprement dite sur les droits humains et les obligations de la Suisse en la matière. L'association [humanrights.ch](#) a investi depuis de nombreuses années dans la création et la mise à jour d'une telle plateforme, notamment parce que la Suisse ne s'était pas encore dotée d'une institution nationale des droits humains qui aurait pu s'en charger. Consciente de cette lacune, la Confédération avait rétribué humanrights.ch pour une partie de ce travail. Déjà durant les démarches qui préparaient la création de l'ISDH, et également maintenant que l'organisation a commencé à fonctionner, il a semblé opportun de reprendre une partie du contenu créé par humanrights.ch pour créer la propre plateforme de l'ISDH. Le mandat octroyé à humanrights.ch permet d'établir une stratégie et des solutions techniques pour transférer les contenus sur le site de l'ISDH, sans faire perdre la plateforme en visibilité. Il reviendra ensuite à l'ISDH d'adapter ces contenus à ses propres besoins.

Contrairement au rapport d'activités, qui se rapporte à la période allant de mai 2023 à mai 2024, le rapport financier porte sur l'année civile 2023. C'est pourquoi il ne comprend que les mois allant de mai 2023 à la fin de l'année. Cet exercice financier sort de l'ordinaire à plus d'un titre : dépenses inhabituelles qui s'expliquent par la mise en place de la structure de l'Institution, coûts salariaux encore relativement bas et versement encore partiel des subventions de la Confédération et des cantons, qui n'ont par ailleurs pas été entièrement utilisées.

Bilan au 31.12.2023

Actif		
Actif circulant		
1020	Compte Banque cantonale de Fribourg	339 448,05
Total des disponibilités		339 448,05 80,5 %
1176	Crédit impôt anticipé	101,75
Total des autres créances à court terme		101,75 0,0 %
1300	Charges payées d'avance	2 414,35
Total des actifs de régularisation		2 414,35 0,6 %
Total de l'actif circulant		341 964,15 81,1 %
Actif immobilisé		
1510	Mobilier et installations	53 600,00
1520	Machines de bureau, informatique et systèmes de communication	21 100,00
1570	Transformation des locaux loués	4 900,00
Total des immobilisations corporelles meubles		79 600,00 18,9 %
Total des immobilisations		79 600,00 18,9 %
Total de l'actif		421 564,15 100,0 %

Passif

Capitaux de tiers à court terme		
2000 Dettes (créanciers)	15 988,15	
Total des dettes résultant d'achats et de prestations de services	15 988,15	3,8 %
2300 Charges à payer	7 240,00	
2302 Produits perçus en trop ²⁾	398 336,00	
Total des passifs de régularisation, prov. court terme	405 576,00	96,2 %
Total des capitaux de tiers à court terme	421 564,15	100,0 %
Total des capitaux de tiers		
	421 564,15	100,0 %
Capitaux propres		
<i>Bénéfice annuel³⁾</i>	-	
Bénéfice au bilan	-	0,0 %
Total des capitaux propres	-	0,0 %
Total du passif	421 564,15	100,0 %

¹⁾ Lire le [rapport financier détaillé](#), annexes comprises (en allemand)



²⁾ Les produits perçus en trop sont comptabilisés au titre de **dettes**, car ils doivent être remboursés. Ils résultent de la différence entre la somme comptabilisée dans le compte de résultats (page suivante) en tant que « Produit des subventions fédérales » et le montant attribué par l'administration fédérale pour le premier exercice.

³⁾ Étant donné que l'ISDH n'a pas dégagé de bénéfice ni ne dispose de capitaux propres, il n'est pas nécessaire de constituer une provision pour impôts, même si la question de l'**exonération d'impôt** n'est pas définitivement tranchée.

Compte de résultats du 23.05.2023 - 31.12.2023

Produit tiré de ventes et de prestations de services		
3400	Produit des subventions fédérales ¹⁾	601 664,00
Total du produit tiré des prestations de services		601 664,00 100,0 %
Total du produit tiré de ventes et de prestations de services²⁾		601 664,00 100,0 %
Charges de matériel, biens et services³⁾		
4001	Traductions	6 272,35
4002	Cotisations ⁴⁾	5 868,30
4005	Supervision de la mise en place de la structure et de la démarche stratégique	32 310,00
4006	Mandats de conseil	11 453,95
4007	Transfert de la documentation de humanrights.ch ⁵⁾	130 000,00
4008	Mandats, projets thématiques de base et travaux préparatoires ⁶⁾	70 000,00
Total des charges liées aux prestations de services		255 904,60 42,5 %
Total des charges de matériel, biens et services		255 904,60 42,5 %
Bénéfice brut 1		345 759,40 57,5 %
Charges de personnel		
5000	Salaires	78 630,05
5010	Allocations d'assistance employeur	540,00
Total des salaires		79 170,05 13,2 %
5700	AVS, AI, APG, AC	6 782,80
5720	Prévoyance professionnelle	3 992,95
5730	Assurance-accidents	322,40
Total des charges des assurances sociales		11 098,15 1,8 %

5800	Recrutement	8 512,35	17
5880	Autres charges de personnel	1 400,15	
	Total des charges de personnel diverses	9 912,50	1,6 %
5900	Prestations de tiers	38 382,17	
	Total des prestations de tiers	38 382,17	6,4 %
	Total des charges de personnel	138 562,87	23,0 %
	Bénéfice brut 2	207 196,53	34,4 %
	Autres charges d'exploitation		
6000	Loyer	23 290,60	
6040	Nettoyage des locaux	1 902,50	
	Total des charges locatives	25 193,10	4,2 %
6100	Entretien, réparations et remplacement	2 651,90	
	Total Entretien, réparations et remplacement Crédit-bail immobilisations corporelles meubles	2 651,90	0,4 %
6300	Primes d'assurance	143,85	
6360	Droits et taxes	706,10	
	Total Assurances-choses, droits, taxes et autorisations	849,95	0,1 %
6500	Matériel de bureau et impressions	851,95	
6503	Revue et livres	2 703,20	
6510	Téléphone et internet	539,30	
6513	Frais postaux	68,70	
6530	Comptabilité	10 291,25	
6532	Frais de conseil	6 462,00	
6542	Organe de révision	3 000,00	
6570	Frais informatiques	2 527,80	
	Total Administration et informatique	26 444,20	4,4 %

6600	Frais de communication ⁷⁾	113 468,52	18
6640	Frais de voyage et de représentation	5 478,99	
	Total des frais de visibilité	118 947,51	19,8 %
	Total des autres charges d'exploitation	174 086,66	28,9 %
	Bénéfice d'exploitation		
	avant amortissements et correctifs de valeur	33 109,87	5,5 %
	Amortissements et correctifs de valeur		
6821	Amortissement du mobilier et des installations	17 904,85	
6822	Amortissement des machines de bureau et système informatique	14 150,45	
6827	Amortissements de la transformation des locaux	1 231,00	
	Total des amortissements des immobilisations corporelles mobilières	33 286,30	5,5 %
	Total des amortissements et correctifs de valeur	33 286,30	5,5 %
	Perte / Bénéfice d'exploitation		
	avant résultat financier	-176,43	0,0 %
	Charges et produits financiers		
6940	Frais bancaires et droits de garde	-114,27	
6950	Produits des avoirs en banque	290,70	
	Total des charges et produits financiers	176,43	0,0 %
	Bénéfice annuel	-	0,0 %

¹⁾ Le montant inscrit sous « [Produit des subventions fédérales](#) » correspond aux subventions fédérales qui ont réellement pu être utilisées lors de l'exercice écoulé. Le solde de ces subventions a dû être remboursé, ce que les comptes prennent déjà en considération.

²⁾ Les cantons n'ont pas versé l'an passé leur contribution aux frais d'infrastructure (300 000 CHF).

³⁾ Certaines prestations liées au transfert de la documentation de base de humanrights.ch et au mandat de base n'ont été fournies qu'en 2024. Toutefois, les

⁴⁾ La ligne « **Cotisations** » est relativement élevée, car l'ISDH a déjà adhéré à l'ENNHRI en qualité de membre associé et a dès lors dû s'acquitter d'une cotisation.

⁵⁾ Le mandat « **Transfert de la base documentaire** » réalisé par humanrights.ch est le mandat le plus important attribué par l'ISDH jusqu'ici. Le montant en question comprend aussi la cession des droits d'utilisation des textes produits par cette association.

⁶⁾ Cette ligne représente le deuxième grand mandat déjà attribué, pour l'état des lieux des droits humains réalisé par Interface.

⁷⁾ Cet exercice étant le premier, le poste « **Frais de communication** » est très élevé. Il englobe principalement la création de l'identité visuelle de l'Institution et des modèles de documents (60 000 CHF env.), la programmation du site internet (13 000 CHF env.), la production d'un court-métrage de présentation de l'ISDH (22 000 CHF env.) et la rédaction de textes pour le site internet (12 000 CHF environ).

**Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision
an die Mitgliederversammlung der**

Schweizerischen Menschenrechtsinstitution (SMRI), Freiburg

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Schweizerischen Menschenrechtsinstitution (SMRI) für das den Zeitraum vom 23.05.2023 bis 31.12.2023 umfassende Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten entspricht.

Biel, 21. Mai 2024

BDO AG



Marcel Wasem

Leitender Revisor
Zugelassener Revisionsexperte



i.V. Anna Katharina Mayer

Beilage
Jahresrechnung

Version révisée – 30.01.2024

Recettes

Confédération (DFAE) ¹⁾	976 700
Cantons ²⁾	300 000
Cotisations ³⁾	20 000
Total des recettes	1 296 700

Dépenses**Ressources en personnel**

Codirection administrative provisoire du Secrétariat, externe	34 706
Codirection administrative provisoire du Secrétariat, interne	74 300
Communication	80 661
Direction	121 500
Engagement d'autres spécialistes	144 000
Total des ressources en personnel (opérations)	455 167
Assurances sociales	68 275
Indemnités du Comité	106 500
Assurances sociales	15 975
Formation continue et coaching	20 000
Total des ressources en personnel⁴⁾	665 917

Activités

Publications, manifestations, etc.	100 000
Cotisations GANHRI, ENNHRI, etc.	10 000
Contacts internationaux	5 000
Déplacements et frais en Suisse (personnel du Secrétariat et Comité)	10 000
Mise au concours des postes	15 000
Supervision de la mise en place de la structure et de la démarche stratégique 2023-2024	29 000
Mandats de conseil	20 000
Transfert de la base documentaire de humanrights.ch	50 000
Mandats, projets thématiques de base et travaux préparatoires	55 000
Total des activités	294 000

Loyer des locaux de Fribourg (charges comprises)	66 000
Postes de travail, équipement de l'ensemble des locaux, matériel	15 000
Impression, médias et bibliothèque	24 000
Gestion d'immeubles	10 000
Assurances	5 000
Infrastructure informatique (matériel, logiciels et gestion)	55 000
Site internet, conception et graphisme web	50 000
Services de traduction et communication	85 000
Fiduciaire axalta (comptabilité salaires et financière)	20 000
Organe de révision BDO	6 000
Total de l'infrastructure	336 000
Total des dépenses	1 295 917

¹⁾ La subvention de la Confédération est inférieure au million de francs annoncé, en raison des [réductions linéaires](#) que le Conseil fédéral applique à toutes les dépenses. L'ISDH est affectée par cette décision dans la même mesure que tous les autres bénéficiaires de subventions fédérales faiblement liées. Des coupes linéaires s'appliqueront également en 2025 et 2026, de sorte que la subvention fédérale sera encore légèrement inférieure ces prochaines années.

²⁾ Contrairement à l'année précédente, [les cantons](#) consacreront cette année un montant supplémentaire de 300 000 CHF [aux infrastructures](#).

³⁾ Les frais d'adhésion seront également facturés pour la première fois cette année.

⁴⁾ En 2024, les [charges de personnel](#) deviendront le principal poste des dépenses.

6 Perspectives

L'ISDH continuera, dans sa deuxième année d'existence, de consacrer beaucoup d'énergie à la mise en place de sa structure. Les effectifs de son Secrétariat vont ainsi s'étoffer en cours d'année. La démarche stratégique s'achèvera pour cette première phase de mise en place. L'institution pourra aussi entamer les premières activités propres à sa mission.

Exercices 2025 et 2026

Les objectifs suivants sont au programme :

- La stratégie, en cours d'élaboration depuis début 2024, servira de cadre aux activités de l'Institution en 2025 et en 2026.
- Le Secrétariat sera renforcé, pour devenir pleinement opérationnel.
- Le Comité sera complété et pourra se concentrer sur la direction stratégique de l'Institution.
- La composition du Comité et du Secrétariat devra refléter la diversité de la population suisse et des thématiques liées aux droits humains.
- L'ISDH devra définir ses premiers axes thématiques et faire en sorte d'être considérée comme une voix qui compte par les autorités, les spécialistes, la société civile, le secteur privé et les médias. Elle est appelée à apporter une contribution visible à la promotion et à la protection des droits humains en Suisse.
- L'ISDH devra se doter d'une stratégie à long terme, assortie d'objectifs clairs.
- L'ISDH devra bénéficier des moyens financiers et de l'appui politique nécessaires à son développement qualitatif et quantitatif.



L'ISDH est l'institution nationale dont la Suisse s'est dotée afin de protéger et de promouvoir les droits humains à l'échelle nationale, dans tous les domaines de la vie et à tous les échelons étatiques.

En tant qu'institution nationale des droits humains (INDH), l'ISDH travaille selon les Principes de Paris définis par les Nations Unies (ONU): création par le biais d'une loi ou d'un article constitutionnel, mandat global de protection et de promotion de l'ensemble des droits humains, indépendance – en particulier envers d'autres institutions, le gouvernement et le parlement –, composition pluraliste et financement public suffisant.

L'ISDH est une corporation de droit public dont le statut juridique est celui d'une association. Elle est autonome et neutre sur les plans politique, institutionnel et idéologique. Elle définit elle-même ses axes de travail et l'affectation de ses ressources.